

ABONNEMENT
Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 8
Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10
On s'abonne :
 A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS
 Annonces, la ligne . . . 20
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75
RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sauf restitution dans ce dernier cas ;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.
 Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.
On s'abonne :
 A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
 L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
 poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 16 AOUT

CONCORDE ET CONCENTRATION

C'était à prévoir : les radicaux ne sont point apaisés par les explications de M. Reynal. Il ne peuvent plus cependant maintenir leurs audacieuses affirmations d'un pacte conclu entre la droite et le gouvernement républicain. Un autre démenti donné par un républicain de valeur, M. Ribot, vient, du reste, corroborer celui de l'orateur de Bordeaux.

Il n'y a pas eu de pacte, mais une simple trêve aux hostilités des partis politiques, imposée par le noble souci des intérêts et du salut de la France.

« Des incidents extérieurs », a déclaré M. Ribot, peuvent menacer d'un moment à l'autre l'intégrité nationale; en face de ce péril, il est bon, il est indispensable que tous les Français soient unis. »

La droite s'est inspirée de ces intérêts supérieurs; elle n'a pas hésité à faire trêve à toutes les querelles du passé pour se plier à une nécessité patriotique. C'est son honneur, ainsi que le reconnaît un organe républicain.

En même temps que se manifestait un danger extérieur, un autre grave motif déterminant justifiait la trêve sur le terrain politique et parlementaire.

C'est encore la Liberté qui en fait l'aveu : « Le gouvernement a compris qu'il était temps de rompre avec une politique de compromis et de faiblesse, dont le résultat le plus clair était de permettre à la fraction turbulente et révolutionnaire du parti républicain d'usurper la direction de la chose publique, à une minorité infime dans le Parlement, et par suite dans le pays, d'imposer ses volontés. »

Les députés de la droite n'ont pas hésité à prêter leur concours pour « barrer aux intransigeants la route du pouvoir. »

On voit donc nettement aujourd'hui à quelles considérations d'un ordre élevé, à

quelles préoccupations des intérêts et du salut de la patrie ont obéi les représentants de la minorité conservatrice. Ce sont des adversaires, des républicains qui rendent publiquement justice à la droite et hommage à la vérité.

Sans doute M. Raynal s'est borné, tout en reconnaissant que la droite avait conservé son indépendance pleine et entière, que le gouvernement n'avait eu à débattre avec elle aucun marché, à rechercher si la droite n'avait pas été dominée par des préoccupations électorales, par le désir de capter davantage la faveur de l'opinion publique.

Mais, avec des idées plus larges, une instruction plus profonde et plus juste de l'état des esprits, M. Ribot a compris que le patriotisme seul avait inspiré les députés qui siègent sur les bancs de la droite.

Il s'est félicité de l'union indispensable de tous les bons Français.

Conciliation, concorde dans l'intérêt du pays, cette politique trouvera toujours un écho dans les sentiments du vrai patriotisme.

Mais abdication politique, sacrifice des principes religieux, conservateurs, au funeste régime de la République, concentration républicaine de toutes les forces sociales et de toutes les bonnes volontés, c'est autre chose.

La République nous a fourni jusqu'à ce jour une expérience trop lamentable pour que nous puissions en conscience reconnaître en ce gouvernement l'idéal du gouvernement que nous désirons, le gouvernement qui assure au pays le relèvement de l'autorité et de la vraie liberté, la sécurité, la prospérité et la grandeur nationales.

Concorde patriotique pour maintenir l'intégrité nationale, pour barrer la route du pouvoir à la minorité révolutionnaire qui nous menace avec des revendications désorganisatrices et chimériques. Oui!

Concentration républicaine pour abdiquer l'indépendance politique de trois millions cinq cent mille électeurs qui, demain peut-être, rallieront une imposante ma-
 jorité dans le pays en faveur du rétablissement d'une monarchie traditionnelle et constitutionnelle. Non!

EDMOND ROBERT.

LA COMMUNE

Elle revient à grands pas, écrit M. Jules Simon et il le démontre ainsi :

« Prenez la liste des trente-huit députés de la Seine. Un des plus modérés est M. Barodet. Jugez des autres. Et pourtant je ne suis pas sûr que ces élus de Paris soient considérés comme des purs. Vaillant traite tous les députés de ruraux, tous les ministres de réactionnaires. Il ne fait pas plus de cas de M. Rouvier que de Casimir Périer, l'ancien. « Ces gens-là, dit-il, ne sont occupés qu'à combattre le prolétariat. » C'est bien fait pour Clémenceau et Camille Pelletan!

Les gens de l'Hôtel-de-Ville deviennent de plus en plus nos maîtres. Faites bien attention à cela, Aulard! Ce n'est pas seulement la Commune de 1871 qui revient, c'est l'ancienne Commune de Paris, celle qui a fait échec au comité de Salut Public. J'y vois au premier rang Hébert et Chaumette. Ils viennent de voter une statue à Danton. On mettra en bas-relief, sur le piédestal, les massacres de septembre. Si la politique de concentration républicaine ne subsistait pas un temps d'arrêt, ils nous mettraient déjà le pied sur la gorge.

La politique de Vaillant est d'avancer toujours; la politique de l'extrême-gauche est de céder toujours à Vaillant, et la politique du gouvernement de concentration et de sa majorité était de céder toujours à l'extrême-gauche. Les gens inattentifs s'y trompent, parce que les radicaux de la Chambre ont l'obéissance pompeuse, et prennent, en obéissant, des airs de vainqueurs, tandis que les radicaux de l'Hôtel-de-Ville secouent les épaules quand ils sont battus et recommencent imperturbablement le lendemain. Ou les croit absorbés dans une misérable lutte contre Poubelle et Gragnon. Oui, sans doute, Poubelle et Gragnon sont les enne-

mis domestiques, il faut d'abord s'en débarrasser; mais cela n'empêche pas, chemin faisant, d'entreprendre le sauvetage de la France. »

CHRONIQUE GÉNÉRALE

M. Rouvier, qui est un politicien avisé, a parfaitement jugé la situation. Il n'ignore pas que la coalition des droites et des opportunistes, grâce à laquelle le ministère actuel a pu se former et vivre, n'existe déjà plus.

C'est M. Ferry, détesté de tous les partis, qui, en montrant trop tôt le bout du nez, en affichant son insatiable ambition, a donné le coup de grâce au ministère. On s'éloigne avec horreur d'un cabinet qui n'est que le paravent de M. Jules Ferry.

M. Ranc, qui n'est pas suspect aux opportunistes, écrivait hier :

« L'intervention de M. Jules Ferry n'est bonne ni pour le ministère, ni pour la République. . . »

On assure, d'ailleurs, que M. Rouvier ne pardonne pas à M. Jules Ferry son incartade.

Aussi le rusé Marseillais va prendre sa revanche sur l'obstiné Vosgien.

M. Ferry prêche l'alliance du gouvernement avec les conservateurs de la droite; M. Rouvier, au contraire, se prépare à reconstituer la majorité avec les gauches et à l'exclusion des droites.

On a remarqué que M. Thomson, opportuniste, rédacteur de la *Republique française*, prenait la direction du *National* pour préconiser dans ce journal la concentration républicaine contre les droites.

M. Jules Ferry est donc abandonné par ses anciens amis, il sera battu honteusement par M. Rouvier.

M. Rouvier aura laissé M. Ferry se compromettre aux yeux des républicains, par l'alliance avec les monarchistes, et M. Rouvier sera accueilli avec joie comme l'enfant prodigue, lorsqu'il se jettera dans les bras de la gauche.

1 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

Le lieutenant Alsacien

NOUVELLE (1)

Quand les deux *trainglots* eurent dressé la tente et allumé de grands feux sur la montagne pour écarter les bêtes fauves, le lieutenant, fatigué, se coucha.

Au loin, on entendait hurler les chacals; les oiseaux de nuit se poursuivaient de roche en roche et, parfois, un cri aigu fendait les airs : c'était quelque oiseau de proie, aigle, condor ou vautour, qui rentrait à son repaire.

La nuit était fraîche, comme toutes les nuits des contreforts de l'Atlas, et le lieutenant se roula en frissonnant dans son manteau.

Puis il donna libre cours à ses rêves et chevaucha en pensée vers la France et sa chère Alsace.

Le lieutenant Siégel avait quitté l'Alsace huit ans auparavant pour prendre du service dans l'armée

française. Français de cœur, Français de tradition, Français d'esprit, il n'avait point voulu changer de patrie, il n'avait point voulu devenir Allemand, et sitôt qu'il l'avait pu il avait franchi les frontières et était venu s'inscrire sur les contrôles. Intelligent, instruit, favorisé par les circonstances, il était promptement devenu sous-officier, puis sous-lieutenant, et, en 1886, il était déjà un des plus brillants officiers de notre armée.

Il n'y avait dans sa vie qu'un point noir, mais un point noir sur lequel Siégel avait sans cesse les yeux fixés.

Dans son village d'Alsace, il avait laissé après lui une jeune fille qu'il aimait et dont il avait espéré faire un jour sa femme.

L'image de cette belle enfant le poursuivait partout, et c'était pour la chasser de son esprit qu'il avait, à l'inspection générale, sollicité l'honneur d'être attaché à ces brigades d'officiers qui vont, chaque année, pendant quelques mois au printemps, lever la carte de l'Algérie.

Sa demande ayant été bien accueillie, il était aussi allié à Paris, puis à Marseille, puis à Oren, où on lui avait donné deux hommes de traie, les *trainglots*, et un tirailleur algérien pour lui servir d'interprète, plus un cheval et deux chameaux. Puis, il était parti avec quatre autres officiers et le chef de sa brigade pour se rendre sur le terrain qui lui avait été désigné au ministère de la guerre,

en pleine montagne, et il venait d'y arriver avec tout son équipage le soir où il rêvait ainsi.

Mais sur cette montagne, dans cette solitude, c'était l'Alsace, c'était le village d'Eisell, c'était Louise Dalbreil qui passaient et repassaient devant ses yeux.

Et le lieutenant, essayant de dormir et de se distraire de ses pensées, murmurait :

— Pourquoi ne sont-ils pas venus, eux aussi ? Pourquoi Louise et son vieux père n'ont-ils pas fui l'Alsace allemande ? La misère les aura, sans doute, retenus au foyer ! N'y pensons plus ! . . . C'est un beau rêve évanoui.

III

Le lendemain, dès l'aube, le lieutenant se mit au travail. Il avait, avec lui, dans une boîte oblongue, tous ses instruments de topographie, sa boussole, ses compas de précision et ses cartes préparées. Les deux *trainglots* avaient fait sa cuisine, le tirailleur était à son poste, prêt à l'accompagner ; il mangea et partit, se dirigeant vers la plaine où il avait un point à relever.

De temps à autre, ses yeux parcouraient l'horizon. C'était une masse informe de roches auconcelées et plus bas une forêt d'arbres dont l'essence lui était inconnue. Au loin, la vallée se perdait vers le Nord. Beau pays, riche autrefois, que la barbarie a ruiné et que la civilisation relèvera un jour.

A midi, le lieutenant prit le point et revint à son campement. Pendant plusieurs jours, il continua ainsi ses travaux, mais à la fin ses provisions s'épuisèrent et il envoya son tirailleur au village qu'on lui avait signalé dans la vallée.

— José, dit-il, va jusqu'au village ; tu demanderas au cheick des vivres pour moi et mes hommes.

— Oui, mon lieutenant.

José partit au plus vite et par le plus court et revint le soir, vers cinq heures. Il apportait avec lui un pain et des fruits secs, en attendant d'autres provisions. Mais il avait l'air préoccupé. Le lieutenant le prit à part.

— Qu'es-tu, José ? lui demanda-t-il. Tu parais tout drôle. Aurais-tu fait quelque mauvaise rencontre ?

— Oh non, mon lieutenant, mais j'ai vu le cheick, et ce n'est pas un cheick arabe, mais un Français qui, lorsque je lui ai dit votre nom, a relevé sa tête blanche et a dit : « Siégel, le lieutenant Siégel ? Je connais ce nom-là ! C'est un nom de mon pays ! » Puis, il a pris une pierre, il a écrit quelque chose.

— Qu'a-t-il écrit ?

— Je n'en sais rien, puisque je ne sais pas lire. Mais voici la pierre, qu'il m'a remise.

Le lieutenant saisit la pierre que lui tendait le tirailleur et, à sa grande stupefaction, il y vit gravé,

(1) Nouvelle inédite. Reproduction autorisée pour tous les journaux qui ont un traité avec la Société des Gens de Lettres.

ELECTION SENATORIALE

Une élection sénatoriale a eu lieu dimanche dans le département du Gers. M. le duc de Fézensac, conservateur, a obtenu 413 voix, et M. le docteur Lanne-longue, républicain, en a obtenu 369.

ENCORE M. DE LANESSAN

Le voyage de M. de Lanessan autour du monde n'aura pas eu pour résultat le conflit dont nous parlions la semaine dernière. Ce grand politique a doté la ville d'Hanoi d'une loge maçonnique, ce que le résident général avait négligé de faire, et il l'a baptisée du nom de « La Fraternité tonkinoise ».

Tous les journaux républicains qui reçoivent des renseignements du Tonkin sont d'accord pour qualifier de déplorable l'administration de M. Bihourd.

Voici ce que l'un d'eux dit encore : « Dans les différents banquets qui lui ont été offerts, soit à Hai-Phong par les commerçants, soit à Hanoi par la Loge maçonnique, M. de Lanessan expose ses vues sur la politique que nous devons suivre en Extrême-Orient. Il semble s'être beaucoup inspiré des idées de M. de Champeaux, qui l'a accompagné en Siam et au Cambodge.

Lorsque Paul Bert accepta la mission que M. de Freycinet lui avait confiée, il avait demandé à tous les gens compétents de vouloir bien lui exposer leurs idées sur la politique générale à suivre.

M. de Champeaux a donné à Paul Bert un long mémoire où l'on pourrait retrouver une grande partie des idées émises par M. de Lanessan. Il est partisan convaincu de l'unité indo-chinoise et il a déclaré qu'il ne serait pas éloigné d'accepter le poste de gouverneur général, si on voulait bien le lui offrir.

M. Bihourd continue toujours à désorganiser le Tonkin. Tous les services sont décapités et à leur tête il n'a placé que des intermédiaires qui n'ont ni l'autorité ni l'envergure nécessaires. Au lieu de chercher d'abord des gens capables et de les mettre ensuite à la place des fonctionnaires qu'il voulait remplacer, il a commencé par faire les exécutions ; il est bien embarrassé aujourd'hui pour le remplacement. Le service souffre de cet état de choses et rien ne marche.

Notre résident général ne s'occupe aucunement de l'administration annamite à laquelle, d'ailleurs, il ne connaît pas un mot et sur laquelle il ne cherche nullement à se renseigner.

Il y a là un gros danger, car la seule raison d'être des fonctionnaires au Tonkin est de surveiller et de tenir en main l'administration indigène.

Il se figure qu'il lui suffit d'aller à Hué pour régler toutes les questions qu'il ferait bien mieux de trancher sur place, puisque les ordonnances royales que Paul Bert avait obtenues lui donnent une autorité suffisante et ont presque détaché le Tonkin de l'empire d'Annam.

en grosses lettres françaises, le mot :

— Alsace !

Aussitôt, saisissant un compas, Siégel traça au-dessous le nom de son village :

— Eisell !

Puis il appela de nouveau José.

— Tiens, lui dit-il, reporte cette pierre à celui qui te l'a donnée. Cours, ne perds pas une minute !

Et rentré sous sa tente le lieutenant pensa de nouveau au vieux Delbreil du village d'Eisell et à la jolie Alsacienne qu'il avait tant aimée.

— Si c'était lui, pensait-il, si c'était elle ! Comme je bénirais le ciel de m'avoir envoyé jus- qu'ici !

Le lendemain, dès six heures, le tirailleur algé- rien revenait en courant :

— Mon lieutenant, criait-il, on vous attend au village... tout est préparé !...

— Mais qui t'a envoyé, quel est le nom de celui...

— On ne me l'a pas dit, c'est un ami.

Au comble de l'étonnement, le lieutenant fit re- plier sa tente et descendit dans la plaine avec tous ses hommes. Comme il arrivait au village, il s'a- perçut qu'on lui faisait fête. Des drapeaux français flottaient aux fenêtres, des jeunes gens tiraient des coups de fusil, et, sur la place, des jeunes filles et des femmes se rangeaient.

PROTECTION ALLEMANDE

Quand il s'agit de soutenir le commerce et l'agriculture nationale, le gouvernement allemand est plus pressé que le nôtre.

On écrit de Berlin :

« Le gouvernement, conformément aux pétitions des agriculteurs, a décidé de pro- poser au Reichstag, dès les premiers jours de la session d'automne, un relèvement de taxe sur les grains étrangers. »

L'Indépendance bretonne, en annonçant que M. Delatte, préfet des Côtes-du-Nord, per- mute avec M. Massat, préfet de l'Isère, donne quelques renseignements sur ce der- nier préfet :

« M. Massat, le nouveau préfet nommé des Côtes-du-Nord, est, dit-on, un radical échevelé. Il a été plus ou moins mêlé à l'odieuse affaire de Châteauvillain. Il a encore été, dit-on, l'instigateur de la mau- vaise chicane cherchée à M^r Fava, évêque de Grenoble, à propos de la nomination, à Chapareillan, de l'abbé Guillaud, l'ancien recteur de Châteauvillain.

Il était, paraît-il, usé jusqu'à la corde dans l'Isère, et c'est là ce qui aurait motivé le dernier mouvement préfectoral. On nous envoie donc ici M. Massat, parce que per- sonne n'en veut plus à Grenoble. Flatteuse amabilité du ministre Fallières III ! »

Il faut, cependant, constater que M. Massat quitte Grenoble, en même temps que l'abbé Guillaud se démet de la cure de Chapareillan. N'est-ce qu'une coïncidence ?

Nous apprenons la mort de M. de Sauvan d'Aramon, sous-lieutenant au 4^e régiment de chasseurs à Vesoul.

Ce malheureux jeune homme entraînait sa jument pour les courses de Gray, lors- qu'il tomba et se brisa la tête. Il a rendu le dernier soupir après une agonie de seize heures et sans avoir repris connaissance.

M. de Sauvan d'Aramon était membre du Jockey-Club.

Le mariage de M. le comte Jean de Ganay avec M^{lle} de Béhague, cousine de M. le comte d'Aramon, est retardé par suite de ce deuil.

Le plus répandu, le plus populaire, sinon le moins contesté des chefs d'orchestre français, Jules Pasdeloup, est mort samedi matin, en sa propriété de Fontainebleau, à l'âge de soixante-huit ans.

Il a succombé aux suites d'une attaque de paralysie qui, atteignant le cœur, l'a em- porté en peu d'instants.

ÉTRANGER

BULGARIE. — La Porte, ayant épuisé tous les moyens de persuasion pour détourner le prince de Cobourg de partir pour la Bulga-

rie, ne songe plus maintenant qu'à sauve- garder les intérêts de la Turquie.

Se maintenant fermement sur le terrain de la légalité internationale, elle va récla- mer l'exécution du traité de Berlin, très ré- solue à faire valoir les droits que ce traité lui confère.

Dans ce but, elle concentre des troupes le long de la frontière de la Roumélie orien- tale, dont l'annexion à la Bulgarie est une violation flagrante du traité du 13 juillet 1878.

Il ne serait pas impossible que l'entrée des troupes ottomanes à Philippopoli coïn- cidât avec l'entrée du prince Ferdinand de Cobourg à Tirnova.

Les nouvelles de Bulgarie qui arrivent à Bucharest constatent la vive irritation pro- duite dans l'armée par le départ du prince de Cobourg pour Sofia.

Les officiers surtout, travaillés par l'ex- ministre de la guerre, colonel Nicolaïef, se montrent ouvertement hostiles et déclarent qu'ils n'accepteront pas pour chef le prince dont l'élection a été obtenue par la violence et la surprise.

On s'attend à des soulèvements prochains et autrement graves que le dernier mouve- ment militaire de Routschouk.

« Ce qu'a de mieux à faire le prince de Cobourg, s'il tient à sa vie, disait dernière- ment un membre du cabinet, c'est de re- tourner au plus vite à Ebnthal. »

— Les agents diplomatiques et consu- laires français ont reçu l'ordre de ne pas arborer le drapeau lors de l'entrée du prince de Cobourg dans les villes où ils sont accrédités, de ne pas se porter à sa rencontre et de s'abstenir de toute communication avec son gouvernement.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 14 août.
Les achats provenant exclusivement du comp- tant, il n'y avait hier aucune réalisation ; cours très fermes : 3 0/0, 81.45 ; 4 1/2 0/0, 108.40.

On traite l'action du Crédit Foncier à 1,350. Les transactions sur les obligations foncières et communales à lots conservent une bonne anima- tion. La hausse est encore loin d'être épuisée sur les emprunts 1879, 1880 et 1883 et les achats se portent de préférence sur ces titres.

La Société Générale est à 455. Le mois de juillet a donné un bénéfice de 303,817 fr. tous frais généraux déduits.

La Banque d'Escompte cote 456.25. La hausse se déclare inévitablement au premier réveil du marché.

Les Dépôts et Comptes Courants sont fermes à 600. Ses bénéfices pour le mois de juillet ont été de 241,417 fr.

La situation de la compagnie d'assurances l'Aigle-Vie est des plus prospères. Le bilan du der- nier exercice qui vient d'être publié accuse d'in- cessants progrès. Le compte de profits et pertes se solde par un excédent de 183,784 fr.

Le 25 août prochain s'ouvrira à la Caisse des Reports l'émission des 12,000 actions de la Com- pagnie Française des mines d'or de Hongrie. Cette Compagnie exploite les gisements aurifères du district de Kapnik dont la richesse est connue et qui continuent aux gisements directement exploités par le gouvernement hongrois. Dès la première année, les rapports des ingénieurs font prévoir un bénéfice de 20 0/0.

Le Panama est bien tenu à 362.50.

Nos chemins de fer sont fermes.

sur les deux jous, mon garçon ! Quand la France et l'Alsace se retrouvent ainsi, il est bien permis de se réjouir et de s'embrasser ! Nous avons été fidèles les uns et les autres, et voilà pourquoi nous nous retrouvons !

Le lieutenant retourna à sa montagne, acheva son travail et le rapporta au ministère de la guerre. Mais après, il prit son congé et retourna en Algé- rie auprès des colons alsaciens, et quand il revint en France, à son régiment, il n'était plus seul, il amenait avec lui une charmante femme qui unis- sait les grâces de la Française au charme particu- lier de l'Alsacienne. Quant au vieux Delbreil, il ne voulut pas quitter son logis :

— J'ai fondé ce village, disait-il ; ici, je suis en Alsace-Française, et je veux y mourir !

Ch. SAINT-MARTIN.

Un accident de mise en page nous oblige à renvoyer à demain la suite du feuilleton en cours de publication, *Val-Régis la Grande*.

Nouvelles militaires.

Dans son budget rectifié pour 1888, le ministre de la guerre propose une mesure assez importante ; nous voulons parler de la réduction de la période d'exercices à laquelle les réservistes seront astreints l'année pro- chaine.

Le prédécesseur du général Ferron, dans son projet, demandait les moyens de convo- quer en 1888, comme d'habitude, les résér- vistes pour une période de 28 jours.

L'effectif sur lequel devait porter la con- vocation était de 359,526 hommes et la dé- pense totale était évaluée à 7,203,657 francs.

Le général Ferron se propose de réduire la période d'exercices, sans modifier le nom- bre des hommes convoqués. Il en résultera une diminution de dépenses de 2,300,000 fr. rien qu'en ce qui concerne la solde.

En outre, cette réduction aura pour con- séquence une diminution de 900,000 francs sur les vivres et de 910,000 francs sur l'ha- billage et le campement.

Soit au total une économie de 4,110,000 francs.

M. le ministre de la guerre vient d'arrêter la répartition des régiments d'infanterie de nouvelle formation. Ces 48 régiments occu- peront, le 25 septembre prochain, les gar- nisons suivantes :

145^e à Maubeuge, 146^e à Commercy, 147^e au Fort de Louvillier, 148^e, 149^e, 150^e à Verdun, 151^e, 152^e à Toul, 153^e à Neuf- château, 154^e à Epinal, 155^e à Troyes, 156^e à Belfort, 157^e, 158^e à Lyon, 159^e à Gre- noble, 160^e à Nice, 161^e, 162^e à Paris.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

La solennité de l'Assomption reste mal- gré tout la fête religieuse chère par excel- lence à la population de la ville, du Saumu- rois et des contrées limitrophes. Hier, toute la journée, le sanctuaire privilégié de Notre- Dame des Ardilliers a reçu des pèlerins qui, par leur nombre et leur recueillement, rappelaient l'empressement dont ont été témoins les temps anciens. Que de prières se sont élevées vers la Mère de Dieu pour obtenir des grâces particulières et pour qu'elle continuât au pays et à la France elle- même sa protection séculaire !

L'église de Nantilly, si élégamment déco- rée pour l'octave de l'Assomption, a reçu également une foule de visiteurs qui ven- aient s'adresser à la madone de ce sanc- tuaire. Le soir, à vêpres, plus de douze cents fidèles étaient réunis pour entendre la parole éloquente de M. l'abbé Condamin, chanoine, professeur à l'Université catho- lique de Lyon, qui ouvrait les exercices de l'octave dans cette église.

La Petite France a reçu de son correspon- dant de Saumur la note suivante :

« Décoration de M. Lecoy. — Une petite fête tout intime avait lieu samedi soir dans les salons de la sous-préfecture. Il s'agissait de remettre à l'honorable M. Lecoy, juge de paix du canton nord-est, les insignes de la décoration de chevalier de la Légion d'hon- neur.

À cette occasion, notre aimable et sym- pathique sous-préfet, M. Cottineau, avait invité les magistrats, le Conseil municipal et les membres du bureau de la Société de secours mutuels des hommes, dont M. Lecoy a été le président pendant plus de 30 ans.

M. Persac, chef du personnel au minis- tère de la justice, récemment décoré lui- même, avait accepté l'agréable mission d'être le parrain du récipiendaire. Il a retracé en quelques paroles éloquentes la vie toute de labeur et de dévouement de ce vieillard de 87 ans, qui n'a jamais cessé depuis plus de 62 ans de rendre des services inappréciables à sa ville natale.

L'allocution de M. Persac a été très applaudie, et l'émotion était grande lorsqu'il s'est jeté dans les bras de son filleul pour lui donner l'accolade.

M. Lecoy a répondu en termes émus. La fête s'est terminée par un bal char- mant auquel ont pris part la fille même de

M. Lecoy, veuve du regretté colonel Cordier, M^{me} et M^{lle} Cottineau, M^{me} Bodin, M^{me} Bois-son, M^{me} Dupin, M^{me} Baligand, etc. »

Course de taureaux

La course de taureaux annoncée pour hier avait attiré un concours de spectateurs extraordinaire. Toutes les rues qui conduisent à l'École de cavalerie présentaient même encombrement que s'il se fût agi d'un carrousel. Le pourtour de la carrière était entièrement garni de curieux ; on porte à 4 ou 5,000 le nombre des spectateurs accourus, tant est grande la curiosité pour ce spectacle nouveau dans notre région, spectacle dont maintes fois on a entendu parler ou dont on a lu et relu les péripéties émouvantes chez les Espagnols.

La course d'hier n'en a donné qu'une bien faible idée. Sans demander effusion de sang, le public s'attendait à certaines émotions qui ne lui ont pas été procurées. Les animaux fatigués n'étaient que très faiblement excités par les provocations et agacements des toréadors.

Ceux-ci ont fait preuve d'une grande agilité pour franchir la barrière qui ferme l'arène et les met à l'abri des cornes du taureau, et on les croit bien capables de tous sauts, écarts de pied ferme, etc., annoncés au programme ; mais, paraît-il, l'occasion dans la défense ne s'est pas présentée. Aucun exercice de pied ferme ; M. Gaston Ponton a seul franchi avec une perche par dessus les cornes d'un taureau se précipitant sur lui, et les applaudissements ne lui ont pas été ménagés.

Il y a eu cependant un moment d'émotion : l'un des écarteurs n'a pas été assez prestre pour franchir la barrière ; il a reçu à la jambe droite un coup de corne qui l'a mis hors de combat et nécessitera quelques jours de repos.

Le public a protesté à diverses reprises contre l'état dans lequel les taureaux ont été présentés. Il y a eu aussi des cris, des quolibets, des saillies qui ont excité le rire de toutes les tribunes.

PASSAGE DES PONTONNIERS A SAUMUR

Demain mercredi 17 août, un détachement du 2^e régiment de pontonniers, composé de 48 officiers, 540 hommes, 37 chevaux, allant d'Angers à Poitiers, arrivera à Saumur et logera faubourg de la Croix-Verte et quartier des Ponts.

Dimanche prochain 21 août, un autre détachement du même régiment, composé de 48 officiers, 450 hommes, 43 chevaux, venant de Poitiers, arrivera à Saumur et logera quartier Saint-Pierre. Séjour lundi 22.

THÉÂTRES D'ANGERS ET DE SAUMUR

Voici la composition de la troupe pour la saison théâtrale 1887-1888, sous la direction de M. Justin Née :

- MM.
- Delmas, premier ténor (Constantinople).
 - Drouville, deuxième ténor (Marseille et Reims).
 - Delvoys, baryton (début).
 - Boussa, basse chantante (Liège).
 - Lespinasse, ténor (Reims).
 - Sabin, larquette, régisseur d'opéra (Reims).
 - Teyssere, régisseur de comédie (Bordeaux).
 - M^{mes}
 - Pelosse, première chanteuse légère (Nantes).
 - Pauline Doux, première dugazon (Le Havre).
 - Justin Née, duègne d'opéra (Reims).
 - Montel, duègne de comédie.

La mobilisation

Le corps d'armée qui doit être mobilisé n'est pas désigné, contrairement aux assertions de nos confrères.

Le ministre de la guerre lui-même n'est pas encore fixé définitivement sur le corps d'armée à désigner.

En effet, en raison des considérations politiques, diplomatiques et commerciales, que la mobilisation peut faire surgir, il a été décidé que la région où la mobilisation aura lieu sera désignée en conseil des ministres, après discussion.

On croit que l'expérience de mobilisation

commencera vraisemblablement le 6 septembre.

Le ministre de la guerre a décidé que des permissions pourraient être maintenant accordées à des militaires dans les départements mis en interdit par une précédente décision, en raison de l'épidémie de suette miliaire. Sont seuls exceptés de cette mesure les arrondissements de Poitiers, Civray, Montmorillon et Bellac, dans lesquels l'épidémie persiste ; on a supprimé pour cette année la convocation des réservistes et territoriaux.

Les militaires des corps ou détachements stationnés dans ces arrondissements ne pourront pas obtenir encore de permission.

Par décision de M^{gr} l'évêque :
M. l'abbé Oger, Elie, professeur au collège Saint-Joseph de Baugé, a été nommé curé de Saint-Melaine ;
M. l'abbé Guillon, vicaire à Brissac, a été nommé vicaire à Allonnes.

Le Ralliement dit qu'on vient d'enterrer, à Neuillé, une dame veuve Benoit, âgée de 99 ans, et qui avait conservé jusqu'à sa dernière heure toutes ses facultés.

UN ACTE DE COURAGE

Au dernier marché de Bourgueil, un bœuf, destiné à être vendu, prit peur subitement et s'enfuit à travers les rues de la ville, jetant l'effroi sur son passage.

Des accidents pouvaient être causés par l'animal, si M. Moussard, garde-champêtre à Bourgueil, ne s'était précipité devant lui et ne l'avait maîtrisé avec un grand sang-froid.

VENDÔME. — Un fait grave a eu lieu, jeudi dernier, à Vendôme, au 10^e régiment de chasseurs. Un taureau ayant un abcès à la cuisse, a été abattu et livré par le boucher adjudicataire. M. le colonel du 10^e chasseurs, informé du fait, s'est empressé de faire enfouir la viande, et son régiment a dû, ce jour-là, se nourrir de charcuterie, achetée, bien entendu, aux frais du boucher.

LE SURMENAGE INTELLECTUEL

L'Académie de médecine a clos mardi la discussion sur le surmenage intellectuel qui, depuis deux mois, n'avait cessé d'être porté à l'ordre du jour.

Laisant de côté les conclusions de la commission, qui tendaient à s'occuper des modifications à apporter aux programmes, elle a préféré s'en tenir à l'avis des principaux orateurs, tels que MM. Ferol, Brouardel, Luys, Trélat, etc., qui voulaient rester sur un terrain purement médical.

Après une dernière discussion, l'Académie a désigné une commission composée de MM. Trélat, Brouardel, Hardi, qui a rédigé les conclusions suivantes, adoptées à l'unanimité :

« L'Académie de médecine appelle l'attention des pouvoirs publics sur la nécessité de modifier, conformément aux lois de l'hygiène et aux exigences du développement physique, les règles qui régissent nos établissements scolaires.

» Elle pense que les nouveaux lycées et collèges pour élèves internes doivent être construits à la campagne, que de larges espaces doivent être réservés pour les lieux de récréation.

» Elle demande l'accroissement des heures de sommeil, la diminution du temps consacré aux travaux intellectuels, et la répartition de ce temps sur les récréations et les exercices physiques.

» Elle invite l'administration à se conformer, dans l'intérieur des établissements, notamment en ce qui concerne l'aération et l'éclairage, à tous les progrès de l'hygiène. »

Sur la demande expresse de M. Trélat, qui a plaidé pour sa proposition avec la chaleur la plus communicative, l'Académie a ajouté aux conclusions précédentes l'ajoutement suivant :

« L'Académie considère comme une nécessité impérieuse de soumettre tous les enfants à des exercices quotidiens d'entraînement gymnastique. Ces exercices devront être proportionnés à leurs forces et à leur âge, et consisteront notamment en marches,

courses, sauts, mouvements réglés, exercices gymnastiques et militaires, jeux de force, etc... »

Dans une précédente séance, l'Académie avait protesté contre les pensums, mode de punition qu'elle déclare absolument nuisible, et qu'il faudrait abolir absolument dans tous les lycées et collèges de France. Les pensums et les retenues ne peuvent avoir en effet qu'un résultat, celui de rendre les caractères sombres, de diminuer l'intelligence par cet horrible exercice mécanique qui consiste à copier trois ou quatre cents fois le même mot ou la même phrase, pendant que les autres élèves en récréation ou en sortie se promènent, font provision d'air et répèrent leurs forces pour mieux travailler. La conséquence de la déclaration très nette de l'Académie, c'est que toutes ces pénalités qui détériorent l'esprit et la santé devraient être supprimées partout dès la rentrée des classes.

Publications de mariage.

Baptiste Mochet, cuisinier, et Clémentine Augustine-Françoise Mée, couturière, tous deux de Saumur.

Henri-Eugène Machepy, employé de commerce, de Paris, et Marie-Antoinette Blondeau, sans profession, de Saumur.

Nous ne saurions trop engager nos lecteurs à aller visiter, quand ils iront à Paris, la Bataille de Rezonville (Gravelotte), récemment inaugurée, 5, rue de Berri (Champs-Élysées).

Ce panorama, à coup sûr un des chefs-d'œuvre de l'art moderne, s'étend sur une surface de dix-huit cents mètres carrés. Il a été exécuté par les deux plus grands peintres militaires de notre époque, DETAILLE et DE NEUVILLE. C'est une admirable peinture d'une puissance rare, d'une magie extraordinaire, donnant exactement l'idée de cette mémorable journée du 16 août 1870, glorieuse pour nos armes, et qui, vaillamment disputée, coûta aux armées française et allemande près de trente-deux mille officiers et soldats.

Dans la 89^e série de L'ALLEMAGNE ILLUSTRÉE l'auteur poursuit l'étude générale de ce pays, et s'occupe principalement des lacs, du climat, de l'agriculture.

Outre un plan de Stuttgart, deux gravures ornent le texte : c'est une vue de la bataille de Königgratz et un double spécimen des habitants des Alpes bavaroises.

Librairie ABEL PILON, rue de Fleurus, 23, PARIS

A. LE VASSEUR & C^o, ÉDITEURS
LIVRAISON IMMÉDIATE
de tous les Ouvrages de la Librairie française ;
de toutes les Partitions et Publications musicales ;
DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES
Gravures, Sans-Encre, Gravures en Couleurs, etc.
AU MÊME PRIX QU'CHEZ L'ÉDITEUR
Payable CINQ FRANCS par mois PAR CHAQUE CHEQUE DE
FRANCS DÉPOSITÉ.
ESCOMPTE AU COMPTANT. — ENVOI FRANCO des CATALOGUES

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris.

Paraissant le samedi de chaque semaine.

Sommaire du 13 août :

TEXTE : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Nos gravures : Concerts-promenade du Palais-Royal, les divertissements japonais ; Service de l'électrothérapie à la Salpêtrière ; Dans les rêves, tableau de M. Chaplin ; Une promenade aérienne ; Pierre Loti. — Comment j'ai perdu mon ami Maurice. — Les trois rencontres, nouvelle, par Mery Summer. — Théâtres, par Charles Monselet. — Bibliographie. — Echecs. — Récréations de la famille. — Le Monde financier. — Rébus.

GRAVURES : Paris-l'Été : Concerts-promenade dans le jardin du Palais-Royal ; Le divertissement japonais. — Service d'électrothérapie à la Salpêtrière : Electro-diagnostic, par le docteur Vigouroux ; Bain électrique ; Electrisation localisée. — Pierre Loti (M. Julien Viaud). — Beaux-Arts : Dans les rêves. — La statue de Mirabeau destinée à la ville de Montargis. — Une promenade aérienne : Quelques pages de l'album de M. Adrien Marie, pendant un voyage en ballon. — Autographe de Pierre Loti. — Echecs. — Récréations de la famille. — Rébus.

ABONNEMENTS : Un an 24 fr. ; — Six mois, 13 fr. ; — Trois mois, 7 fr. ; — Un numéro, 50 centimes. On s'abonne aussi au bureau de l'Echo Saumurois.

Nous sommes heureux d'annoncer l'apparition d'un livre précis, élémentaire et impartial, initiant le public aux mystères de la médecine, cette science la plus indispensable à connaître.

Il a pour titre **DICTIONNAIRE POPULAIRE DE MÉDECINE USUELLE** d'hygiène publique et privée, et est publié par le docteur Paul Labarthe, un jeune savant bien connu, doublé d'un écrivain remarquable si justement apprécié, avec la collaboration de Professeurs agrégés de la Faculté de Médecine, de Médecins et de Chirurgiens des Hôpitaux, et des principaux spécialistes de Paris, MM. Beni-Barde, Bergeron, Bouley, Delasiauve, Fort, Fano, Galippe, Garrigou-Desarènes, Jules Guérin, Landrienx, Labarthe père, Marchand, Monin, Péan, Poyet, Robinet, de Soyre, etc.

Ce dictionnaire contient : — Les notions indispensables d'anatomie et de physiologie ; — La description de toutes les maladies, les symptômes qui permettent de les reconnaître et le traitement qui convient à chacune d'elles. — Il passe en revue tous les médicaments employés d'ordinaire, fait connaître leur composition, leurs propriétés, la façon de les préparer et de les administrer ; — Les secours aux empoisonnés, aux blessés, aux noyés et aux asphyxiés, y sont minutieusement décrits ; — L'hygiène des gens bien portants, des malades et des convalescents ; l'hygiène des enfants, des femmes et des vieillards ; l'hygiène de chaque profession, de chaque industrie, enfin l'hygiène publique des villes et des campagnes, ont une large place dans cet ouvrage véritablement indispensable à tout le monde.

Le DICTIONNAIRE POPULAIRE DE MÉDECINE USUELLE est illustré de 1000 figures, facilitant la compréhension du texte. Les éditeurs le font paraître en livraisons à 10 centimes et en séries à 50 centimes. — On peut s'abonner à l'ouvrage complet reçu franco, au fur et à mesure de son apparition, en adressant à MM. Marpon et Flammarion, 26, rue Racine, Paris, un mandat-poste de 20 FRANCS. — (La première livraison de l'ouvrage est envoyée gratis à toute personne qui en fera la demande.

En vente la 50^e série.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 14 août 1887.

Versements de 103 déposants (16 nouveaux), 29,655 fr.

Remboursements, 21,395 fr.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

Marché de Saumur du 13 Août 1887

Blé semence (l'hect.)	—	Graine de trèfle 50k.	—
Blé nouveau (l'hect.)	17 75	— luzerne. 50k.	—
From. 1 ^{er} q. Ph. 77k.	17 80	— de lin. 50k.	—
Halle moyenne, 77k.	17 60	Foin (la charr.) 780k.	60à65
Seigle 75k.	10 25	Luzerne — 780k.	50à55
Orge 65k.	10 80	Paille — 780k.	40à45
Avoine 50k.	8	Amandes en c. 50k.	—
Fèves 75k.	11	— cassées 50k.	—
Pois blancs 80k.	20	Cire jaune 50k.	190
— rouges 80k.	18		
Colza 65k.	18	Chanvres 1 ^{re} qualité,	
Chenevis 50k.	—	les 52 k. 500.	—
Farine, culas. 157k.	50	— 2 ^e —	—
Huile de noix. 50k. 125	—	— 3 ^e —	—

OCCASION EXCEPTIONNELLE

Vin blanc du pays, provenant d'une faille, à vendre, au comptant, à 20 francs l'hectolitre pris dans les magasins, quai de Limoges.

S'adresser à M. DOUESNEL, rue Saint-Jean, 28, Saumur.

CHANGEMENT DE DOMICILE

M. V. ANJUBAULT, Chirurgien-Dentiste à PARIS, rue de Provence, 66, informe sa clientèle que son Cabinet de SAUMUR, actuellement rue Beaupaire, est transféré rue Saint-Jean, n^o 8, au premier (ancien Grelet).

Le Cabinet est ouvert tous les jours, de 8 à 11 heures et de midi à 6 heures.

LES FRÈRES MAHON

médecins spéciaux, « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux » Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

INJECTION BROU

SAUMUR, PHARMACIE GABLIN, 30, RUE RIVOLI, PARIS

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M^e André POPIN, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 8, successeur de M^e BEAUREPAIRE.

VENTE

Sur saisie immobilière,

Au plus offrant et dernier enchérisseur,

En l'audience des saisies immobilières du Tribunal civil de Saumur, au palais de Justice, à midi,

EN UN SEUL LOT,

De la Nue-Propriété d'un

MORCEAU DE VIGNE

BLANCHE

Sise à la Brosse-d'Enfer, commune de Passavant (Maine-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu le samedi 10 septembre 1887, heure de midi, à la barre du Tribunal civil de Saumur, audience des saisies immobilières dudit Tribunal.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient :

Qu'en vertu de la grosse en forme exécutoire d'un acte reçu par M^e ROZON, notaire à Nueil-sous-Passavant, le vingt et un septembre mil huit cent quatre-vingt-deux, enregistré et signifié, contenant obligation par M. et M^{me} Lemoine, ci-après nommés, au profit de M. Auguste Bichon, ci-après nommé, de la somme principale de seize mille francs.

Et par suite de la saisie immobilière pratiquée suivant procès-verbal de Paris, huissier à Montreuil-Bellay, en date du quatre mai mil huit cent quatre-vingt-sept, dénoncée par exploit du même huissier en date du dix-huit mai mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré, visé, dénoncé et transcrit avec l'exploit de dénonciation au bureau des hypothèques de Saumur, le vingt-six mai mil huit cent quatre-vingt-sept, volume 42, numéros 12 et 13.

Et aux requêtes, poursuite et diligence de :

1^o M. Auguste Bichon père, propriétaire, demeurant à Cercey (Deux-Sèvres) ;

2^o M. Léopold - Auguste Bichon fils, propriétaire, demeurant à Saint-Jacques, près Thouars ;

3^o M. Alcide - Aimé - Charles Frémondrière, propriétaire, et M^{me} Auguste-Augustine-Louise Bichon, sa femme, demeurant actuellement à la Commanerie, commune de Cercey (Deux-Sèvres) ;

M. Bichon fils et M^{me} Frémondrière, en leur qualité de seuls héritiers chacun pour moitié de M^{me} Louise Albert, leur mère, décédée, épouse de M. Bichon, l'un des requérants, ainsi qu'il est constaté par un acte de notoriété dressé par M. Hacault, notaire à Montreuil-Bellay, le vingt-quatre août mil huit cent quatre-vingt-cinq, enregistré,

Avant pour avoué M^e André POPIN, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 8, lequel se constitue et occupera pour eux sur la présente poursuite de saisie et ses suites ;

En présence ou eux dûment appelés de :

1^o M. Auguste Lemoine, propriétaire, époux de M^{me} Eugénie Pichon, demeurant à Nueil-sous-Passavant ;

2^o M^{me} Eugénie Pichon, épouse séparée de corps et de biens du sieur Auguste Lemoine, sus-nommé, demeurant à Passavant ;

Parties saisies ;
Il sera, le samedi dix septembre mil huit cent quatre-vingt-sept, à midi, en l'audience des saisies immobilières du Tribunal civil de Saumur, au Palais de Justice, procédé à la vente sur saisie immobilière, au plus offrant et dernier enchérisseur, en un seul lot, de la nue-propriété d'un immeuble dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

Un morceau de vigne blanche, situé à la Brosse-d'Enfer, commune de Passavant, contenant environ un hectare quatre ares trente trois centiares, le dit morceau de vigne soumis à l'usufruit de M^{me} veuve Lemoine, âgée de soixante ans, les époux Le-

moine-Pichon, débiteurs, n'en ayant que la nue propriété, et exploité par M. Lemoine Ernest, propriétaire à Nueil-sous-Passavant, et joignant au levant un chemin, au couchant Lemoine et Beaudron, au nord veuve Léger et Frappereau.

Le dit immeuble est imposé au rôle de la contribution foncière de la commune de Passavant pour un revenu de 17 fr. 70 c.

Il est ici déclaré conformément aux dispositions de l'article 696 du Code de procédure civile, modifié par la loi du vingt-un mai mil huit cent cinquante-huit, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription sur ledit immeuble saisi pour raison d'hypothèques légales, devront requérir ces inscriptions avant la transcription du jugement d'adjudication, et que faute par eux de ce faire, dans ledit délai, et icelui passé, la propriété dont s'agit passera aux mains de l'adjudicataire, franche et libre de toutes charges de cette nature non inscrites.

MISE A PRIX

Outre les charges, clauses et conditions insérées au cahier des charges, l'enchère sera reçue sur la mise à prix fixée par les poursuivants à la somme de deux cents francs, ci. 200 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e POPIN, avoué poursuivant ;

2^o Au Greffe du Tribunal civil de Saumur, où est déposé le cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

Saumur, le treize août mil huit cent quatre-vingt-sept.

ANDRÉ POPIN.

Enregistré à Saumur le août mil huit cent quatre-vingt-sept, folio , case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

A LOUER

PRÉSENTMENT

BEL APPARTEMENT

Situé rue Nationale, 63, au premier étage.

S'adresser à M. BARBIN-MORICER, rue de l'Abrevoir. (533)

CAVE A LOUER

Petite chambre garnie ou non garnie à louer

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Bonne CHIENNE COUCHANTE blanche, tachetée orange.

S'adresser à M. HUBERT, garde à Milly. (360)

A VENDRE

DEUX CHIENS DE CHASSE

Un ÉPAGNEUL et un BRAQUE anglais, bien dressés et garantis ;

PLUSIEURS AUTRES CHIENS de race, non dressés, que l'on céderait à de bonnes conditions.

S'adresser à M. ROUSSE, à Souzay.

A VENDRE

Belle chienne d'arrêt

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Deux chevaux de quatre ans et demi, bais, 1^{er} 58 et 1^{er} 59, prêts à entrer en service.

S'adresser à M. LE PELLETIER, au château de Salvart, près Saumur.

A VENDRE

Une TONNE pouvant couvrir sept barriques.

S'adresser rue d'Orléans, 67.

CACAO VAN HOUTEN

pur et soluble en poudre.

Le Cacao VAN HOUTEN est un produit alimentaire qui mérite l'attention de toutes les familles qui aiment un aliment nourrissant et en même temps digestif et délicat.

Un demi Kilogramme suffit pour 100 Tasses de Chocolat.

Le Cacao VAN HOUTEN se vend en boîtes cylindriques de 1/2, 1/4 et 1/8 kilogramme, poids net, aux prix de fr. 5 —, fr. 2.60 et fr. 1.40, et se trouve dans toutes les bonnes épiceries, pharmacies et confiseries. A SAUMUR, chez MM. GEORGES DOUESNEL, 28 et 30, rue Saint-Jean ; E. D'HUY, 27, rue de la Tonnelle. (367)

APPRENTI de 16 ans est demandé à l'Épicerie Parisienne, rue d'Orléans.

IMPRIMERIE PAUL GODET

A VENDRE ROGNURES

Pour emballages, Blanches ou de couleur.

VINS EN GROS

DESGUIRAUD ET BOURASSEAU

A Saumur.

Vente au comptant, fûts à retourner dans le mois.

VIN ROUGE..... 65 fr.
VIN BLANC supérieur... 65 fr.
id. ordinaire... 50 fr.

MM. les cultivateurs trouveront des vins à haut degré à raison de 30 fr. l'hectolitre, pour remonter les vins trop faibles pour être transportés ou supporter la chaleur.

Des crédits sont faits aux maîtres d'hôtels, cafetiers et limonadiers.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barriques et petit fût à domicile. Rue Nationale, 18. (799)

GUÉRISON CERTAINE
MÉDICALE
DE TOUTES LES
Affections de la Peau
DARTRES, ECZÉMAS,
Psoriasis, Acné, etc.,
des PLAIES et
ULCÈRES VARIQUEUX
considérés comme incurables
par les Princes de la Science
Le traitement ne dérange
nullement du travail ; il est à
la portée des petites bourses,
et, dès le deuxième jour, il pro-
duit une amélioration sensible.
S'adresser à M. LENOIR-MANDE,
rue de la République, n° 10,
SAUMUR (M^e S. LENOIR - M. L.)
CONSULTATIONS GRATUITES
par Correspondance

UN LIVRE UTILE

La Librairie H. LECLERC, de Château-Gontier (Mayenne), vient de faire paraître un excellent ouvrage que nous voudrions voir entre les mains de tous les cultivateurs, car il enseigne, par la démonstration la plus simple, sous forme de conférences, cette science si importante et si ignorée de la CHIMIE AGRICOLE. Combien de sujets qui paraissent obscurs à nos fermiers leur deviendraient familiers ; combien d'erreurs dans l'application des engrais à la culture seraient évitées, s'ils possédaient les simples notions de Chimie agricole que leur enseigne le petit livre que nous leur recommandons aujourd'hui. En voici le titre :

SIMPLES NOTIONS

DE CHIMIE AGRICOLE CONFÉRENCES

Suivies d'une instruction pratique pour l'achat des Engrais chimiques, et d'un Tableau de la composition moyenne de différentes Matières intéressant les Cultivateurs.

PAR P. ROGER
Membre de la Société des Agriculteurs de la Sarthe

110 pages de texte et de tableaux

PRIX : 50 centimes ; par Poste, 60 centimes
Pour recevoir cet ouvrage, envoyer 60 centimes en timbres-poste à M. Henri Leclerc, membre de la Société des Agriculteurs de France, imprimeur à Château-Gontier (Mayenne).

Maison RIVERAIN-COLLIN et Fils

Correspondants spéciaux des Chemins de fer d'Orléans et de l'Etat

BUREAU CENTRAL : rue Dacier, 41, à SAUMUR

ÉTABLISSEMENT D'UNE GRANDE ENTREPRISE DE DÉMÉNAGEMENTS

PAR VOIE DE TERRE ET DE CHEMIN DE FER

AVEC

VOITURES CAPITONNÉES

Construites dans les meilleures conditions pour la conservation des Mobiliers qui seront confiés à cette entreprise.

FABRIQUE D'AMEUBLEMENTS EN TOUS GENRES

Vieux Chêne et Noyer sculpté

SPÉCIALITÉ DE SALLES A MANGER

H. HARDY

LEVÉE-NEUVE, SAUMUR

Mise en vente d'un choix considérable de SALLES A MANGER à des prix défiant toute concurrence.

SALLE A MANGER

Vieux chêne sculpté

Buffet petit modèle, colonnes torsées ou autres. Table à rallonges, patins chimères, 12 couverts, 6 chaises, au choix... 375 fr. net.
La même avec buffet grande taille... 440 fr. net.

SALLE A MANGER

Henri II

Buffet à crédence, vaisselier avec vitraux de couleur et ferrures nickelées. Table à estrade avec rallonges, 6 chaises assorties... 500 fr.

RÉPARATIONS DE MEUBLES ANTIQUES

Ameublements de salon, chambres à coucher, armoires à glace, bureaux, bibliothèques, meubles d'antichambre et porte-chapeaux, chaises garnies cuir repoussé, coffres à bois, guéridons, sièges en bois courbé, glaces, etc.

Envoi sur demande de dessins et prix de tous meubles.

LESSIVE - IRIS

LE PAQUET 0 fr. 35

Blanchit et parfume le linge sans l'attaquer

Se recommande spécialement aux mères de famille pour le blanchissage du linge des bébés.

La plus économique des Lessives connues.

En vente chez M. GONDRAND, et principaux épiciers.

Vente en gros : JOUTEAU et CAMUS, Poitiers. (367)

INJECTION PEYRARD

ex-Pharmacien à Alger. L'Injection Peyrard est la seule au monde ne contenant aucun principe toxique ni caustique, guérissant réellement en 4 à 6 jours. Rapport : Plusieurs médecins d'Alger ont essayé l'Injection Peyrard sur 239 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 50 ans, 60 depuis 3 ans, 93 de 4 jours à 2 ans ; le résultat inouï a donné 234 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Deuxième essai, fait sur 181 Européens, a donné 181 guérisons. Chez l'inventeur E. PEYRARD, place du Capitole, à Toulouse, et dans toutes les Pharmacies.

MÉDAILLES ET DIPLOMES D'HONNEUR AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES

BANDAGES HERNIAIRES

à Vis de Pression ou d'Inclinaison, sans Sous-Cuisses DE MM. WICKHAM F^{rs} D^{rs}, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

SOUAGEMENT RÉEL ET SOUVENT GUÉRISON

Seul dépôt à Saumur chez M^{me} V. Lardeux, coutelier et bandagiste. Un employé spécialiste s'occupe de l'application des appareils pour les hommes.

SANS PALAIS DENTS NI CROCHETS

Léon A. Fresco

Chirurgien - Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.